

Wim Blockmans  
*Une Cour, XVII Principautés*

[A stampa in *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, a cura di W. Paravicini, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2012, pp. 783-794 © dell'autore – Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali", [www.retimedievali.it](http://www.retimedievali.it)].

L'historiographie de la dynastie de Valois-Bourgogne peut être qualifiée comme étant riche. Grâce aux efforts de Werner Paravicini et de ses collaborateurs, les abondantes archives concernant la composition et la gestion de la cour, ainsi que la correspondance du duc Charles le Téméraire ont été largement dépouillées et rendues accessibles jusque dans les détails pour les chercheurs. L'objectif n'est pas resté tourné vers ce cas spécifique, mais il a été encadré d'autres études sur la noblesse, les cours et les résidences européennes au bas moyen âge. La récolte des contributions au présent colloque témoigne à son tour de la richesse des perspectives qu'offrent ces études et éditions. On distinguera des articles traitant de différents aspects de la cour de Bourgogne elle-même, puis des études comparatives concernant d'autres cours, et enfin des contributions qui mettent l'accent sur les liens entre les cours et les sociétés.

Deux observations préliminaires s'imposent : d'abord, la dynastie de Valois-Bourgogne est jeune. A son retour de captivité en Angleterre en 1360, Philippe le Hardi reçut de son père le roi Jean le Bon le modeste duché de Touraine. En 1363, le dernier duc de Bourgogne de la dynastie Capet ayant décédé, le roi conféra ce duché en don à Philippe<sup>1</sup>. Ce fut son mariage, en 1369, avec Marguerite de Male, héritière des comtés de Flandre, Artois, Nevers, Rethel et Franche-Comté, qui éleva ce duc, premier pair de France, fils, frère et oncle de trois rois successifs, au premier rang des princes territoriaux. La maladie mentale de Charles VI, déclarée en 1392, l'entraîna dans le conseil de régence, dont les membres employaient largement le trésor royal pour leurs intérêts particuliers. Avant son avènement au comté de Flandre en 1384, les revenus de Philippe consistaient pour trois-quarts de 'dons du roi'. Depuis son règne en Flandre, cette proportion fut un cinquième<sup>2</sup>. Par la distribution de pensions aux principaux conseillers du duché de Brabant, aussi bien que par sa politique monétaire, Philippe sut pénétrer graduellement dans cet important territoire avoisinant où régnait Jeanne, la tante de son épouse, âgée et sans enfants. Par la volonté des Etats de Brabant, qui insistaient sur la présence dans leur territoire de leur duc, ce duché reviendrait à Antoine, le second fils de Marguerite et Philippe<sup>3</sup>. La dynastie cadette de Valois s'était ainsi implantée dans les deux complexes territoriaux les plus peuplés et les plus riches des anciens Pays-Bas. Toutefois, la rivalité avec le duc Louis d'Orléans, et surtout le partage de l'héritage entre les trois fils de Marguerite et Philippe, ne laissa à Jean sans Peur qu'un patrimoine réduit par rapport à celui de ses parents. Le troisième fils, Philippe, hérita les comtés de Nevers et Rethel resteraient dans les mains de cette branche cadette qui deviendrait bientôt une rivale<sup>4</sup>.

Le grand saut en avant fut l'œuvre de Philippe le Bon qui sut tirer profit de l'alliance forgée par son grand-père avec la maison de Bavière, soudée en 1385 par le double mariage des héritiers de Bourgogne-Flandre, d'une part, et de Hainaut-Hollande-Zélande, de l'autre, avec des filles de l'autre dynastie. Une série de morts inopinées et parfois suspectes, ainsi que l'infertilité d'Elisabeth de Görlitz, mariée à Antoine de Brabant en 1409, puis à Jean de Bavière en 1419, aussi bien que celle de Jacqueline de Bavière, permettaient Philippe d'intervenir dans les principautés voisines et liées par le sang. Il conquiert les trois comtés par la diplomatie aussi bien que par des actions

<sup>1</sup> Bertrand SCHNERB, *L'Etat bourguignon 1363-1477*, Paris 2005, 21-43.

<sup>2</sup> Jean RAUZIER, *Finances et gestion d'une principauté au XIVe siècle. Le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi (1364-1384)*, Paris 1993, p. 699 ; Andrée van NIEUWENHUYSEN, *Les finances du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1384-1404)*. Economie et Politique, Bruxelles 1984, p. 373-383.

<sup>3</sup> Arlette GRAFFART et André UYTTEBROUCK, *Quelques documents inédits concernant l'accession de la Maison de Bourgogne au duché de Brabant (1395-1404)*, dans : *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, CXXXVII (1971), p. 57-137

<sup>4</sup> SCHNERB, *L'Etat bourguignon* (voir n. 1), 141-170.

militaires, soutenues entre 1427 et 1433. Les duchés de Brabant et de Limbourg lui revinrent en 1430 et tant qu'héritier non pas le plus proche – qui était Marguerite de Bourgogne, la veuve de Guillaume VI de Hainaut, Hollande et Zélande – mais celui qui sut obtenir la confiance des Etats<sup>5</sup>. C'est autour de 1430 que s'est constitué sous le principat de Philippe de Bourgogne un important ensemble territorial cohérent, densément peuplé et relativement prospère. Ces principautés dans les Pays-Bas fournirent des revenus sensiblement plus élevés que ceux de ses *pays de par deçà* et relevaient pour la plupart de l'Empire<sup>6</sup>. Les Rois des Romains s'opposaient bien contre l'expansion bourguignonne et refusaient leur inféodation, mais cela ne gênait plus personne. Inévitablement, les orientations politiques du duc devaient prendre une nouvelle tournure. En Brabant, une Chambre des Comptes selon le modèle Burgondo-Français fut créée depuis 1404, mais dans la Hollande et la Zélande le régime administratif bourguignon, introduit depuis 1432, fut tout neuf et il ne fut institutionnalisé qu'en 1447<sup>7</sup>.

Ceci nous mène à la deuxième observation préliminaire : la dynastie bourguignonne s'est implantée dans les Pays-Bas par étapes entre 1384 et 1433 dans une série de principautés qui, au cours des siècles, avaient développé toutes des traditions institutionnelles et même des identités collectives particulières. Les circonstances de l'acquisition différaient d'un complexe territorial à un autre. Ainsi, en 1385, la Paix de Tournai laissait à la ville rebelle de Gand tous ses privilèges ; la conquête disputée de la Zélande et de la Hollande requit la confirmation par Philippe le Bon de nombreux privilèges existants, et même le rétablissement de ceux du Kennemerland qu'il avait révoqués en 1426 en sanction de leur révolte ; en Brabant, les Etats de Brabant négocièrent le maintien de leurs privilèges dont la souveraineté de leur conseil de justice et le maintien de l'office de chancelier<sup>8</sup>. Il s'avéra fort délicat de modifier les arrangements institutionnels d'une principauté, car chaque tentative du gouvernement de renforcer ses compétences se heurtait à la résistance des pouvoirs établis qui s'opposaient à toute 'nouveauité'.

Les ducs ne pouvaient pas unifier leurs territoires, mais ils y introduisaient des structures de gouvernement uniformes, comme les Chambres de Conseil et les Chambres des Comptes. En plus, Philippe le Bon renforçait les institutions centrales qui comprenaient originellement seulement la maison ducal, la cour et la chancellerie. En 1430, il créa l'Ordre de la Toison d'Or qui englobait des membres de la haute noblesse de tous ses pays, et il étendit graduellement sa cour. En 1433, il introduit une monnaie commune pour tous ses *pays de par deçà*. De 1437 à 1441, le duc et ses conseillers participaient activement aux négociations intensives entre les assemblées représentatives de leurs principautés centrales au sujet de la nouvelle monnaie commune, des relations commerciales avec l'Angleterre gravement perturbées par le siège bourguignon de Calais en 1436, et concernant d'autres disputes relatives au commerce international. Il favorisa ainsi l'émergence d'une politique économique commune, ainsi que la création de ce qu'on appellera plus tard les Etats Généraux. Après la paix d'Arras de 1435, qui lui apportait d'importantes possessions en Picardie, Philippe encouragea la formation au sein de son conseil aulique d'une cour supérieure de justice, appelée Grand Conseil. En 1444, Philippe avait acquis les droits sur le duché de Luxembourg, important territoire d'origine d'une lignée d'Empereurs. En cette même période, il ordonna un groupe d'experts de dresser un bilan financier pour l'ensemble de ses territoires, qui préleva clairement à la formation d'une institution financière au niveau central, parallèle au Grand

<sup>5</sup> Antheun JANSE, *Een pion voor een Dame. Jacoba van Beieren (1401-1436)*, Amsterdam 2009, p. 85-286; André UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas moyen âge (1355-1430)*, 2 vols., Bruxelles 1975, p. 496-524.

<sup>6</sup> Maurice-A. ARNOULD, *Une estimation des revenus et des dépenses des Philippe le Bon en 1445*, dans: *Recherches sur l'histoire des finances publiques en Belgique*, Bruxelles 1973 (*Acta Historica Bruxelensia*, 3), p. 131-219.

<sup>7</sup> Robert STEIN, *Burgundian bureaucracy as a model for the Low Countries? The *Chambres des Comptes* and the creation of an administrative unity*, dans: ID., dir., *Powerbrokers in the Late Middle Ages*, Turnhout 2001, p. 3-25.

<sup>8</sup> Marc BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen ca. 1384 – ca. 1453. Een sociaal-politieke studie van een staatsvormingsproces*, Brussel 1990, p. 201-207; J.A.M.Y. BOS-ROPS, J.G. SMIT et E.T. van der VLIST, dir., *Holland Bestuurd. Teksten over het bestuur van het graafschap Holland in het tijdvak 1299-1567*, La Haye 2007, p. 230-292; Philippe GODDING, *Le Conseil de Brabant sous le règne de Philippe le Bon (1430-1467)*, Bruxelles 1999, p. 71-78.

Conseil. Les initiatives prises en 1447, d'ériger une Chambre des Comptes en Hollande et Zélande et de proposer une gabelle dans tous ses pays, cadrent aussi dans cette vision d'ensemble sur les institutions centrales. La dernière échoua par la révolte gantoise et l'idée d'une taxe générale sur le commerce ne fut plus reprise avant 1541. D'autre part, l'érection, en décembre 1473, du Parlement et de deux Chambres des Comptes centrales à Malines, poursuit logiquement les initiatives de Philippe le Bon des années 1444-1447. Elle se place encore plus clairement dans l'ambition des ducs d'obtenir un titre royal : un roi se doit de gouverner un grand ensemble territorial au moyen d'institutions centrales<sup>9</sup>.

L'histoire des Pays-Bas bourguignons peut être considérée comme une longue lutte entre, d'une part, la tendance des princes à homogénéiser les pratiques administratives et juridiques et à imposer des procédures centrales, et la résistance des centres de pouvoir établis antérieurement à l'accession de la dynastie, de l'autre. Cette tendance a continué de se manifester sous Charles Quint, malgré le fait que les exigences fiscales pour le financement de ses guerres, aient forcé son gouvernement à laisser certaines prérogatives aux mains des pouvoirs locaux, réunis dans les assemblées d'Etats et des grandes villes. Jusque dans la Révolte contre Philippe II, ces pouvoirs ont tenté de récupérer les compétences que les princes avaient su imposer lors des périodes de consolidation de leur gouvernement<sup>10</sup>. Pour cette raison, l'union personnelle des ducs de Bourgogne ne peut se concevoir comme un état unitaire. Leur nom, les XVII Provinces, qui remonte au temps de Charles le Téméraire, reflète bien l'idée d'un empire composé d'un grand nombre de 'provinces', mais la réalité montrait toujours des pratiques institutionnelles et des identités collectives nettement distinctes<sup>11</sup>. Même le concept d'`état composite´ est difficile à appliquer pour l'ensemble des territoires sous l'autorité des ducs et leurs successeurs de la maison d'Habsbourg, étant donné les liens relativement faibles entre les 'pays de par delà' et ceux 'par deçà', séparés par une distance de plusieurs centaines de kilomètres. Il s'applique mieux pour l'ensemble des anciens Pays-Bas, où, au cours des siècles, des liens économiques se sont noués, favorisés par le cours des rivières et par la situation côtière d'un nombre des principautés. Mais là encore, il reste à voir en quelle mesure les ambitions d'unité des princes et de leur entourage aient pu pénétrer dans la société.

La formation tardive et graduelle de l'union personnelle sous la maison de Bourgogne se reflète dans la multiplicité des résidences duciales. Chacune des principautés et chacune des capitales régionales tenait à la présence du prince, des membres de sa maison et de sa cour. Ce souci tenait d'une tradition soutenue par des éléments de prestige, de commodité politique et d'intérêts matériels. La ville de Louvain, ancienne capitale d'un comté et la plus ancienne du Brabant, investit encore sous Philippe le Bon dans la rénovation de l'ancienne résidence, mais en vain. Dans la première décennie du XV<sup>e</sup> siècle, Bruxelles, avec son château situé sur une hauteur, un parc et une forêt avoisinants, devint le siège non seulement de la cour mais aussi des institutions centrales du duché. La ville mit tout en œuvre pour garder en son sein le nouveau duc, régnant sur une multitude de principautés. Elle investit à plusieurs reprises dans des aménagements du parc et de nouvelles constructions. Elle alla jusqu'à l'endettement pour financer la construction d'une nouvelle grande salle. Elle ne fut certes pas la seule : Bruges, Gand, Lille et Valenciennes investirent toutes dans les palais urbains afin d'attirer leur prince. Non sans succès : on sait que,

---

<sup>9</sup> Wim BLOCKMANS et Walter PREVENIER, *The Promised Lands. The Low Countries under Burgundian Rule, 1369-1530*, Philadelphie 1999, p. 116-150.

<sup>10</sup> Wim BLOCKMANS, *Alternatives to monarchical centralisation: the great tradition of revolt in Flanders and Brabant*, dans: Helmut G. KOENIGSBERGER, dir., *Republiken und Republikanismus im Europa der frühen Neuzeit*, München 1988, p. 145-154.

<sup>11</sup> Robert STEIN, *Seventeen: The Multiplicity of a Unity in the Low Countries*, dans: D'A.J.D. BOULTON et J.R. VEENSTRA, dir., *The Ideology of Burgundy. The Promotion of National Consciousness 1364-1565*, Leiden 2006, p. 223-285; Robert STEIN et Judith POLLMANN, dir., *Networks, Regions and Nations. Shaping Identities in the Low Countries 1300-1650*, Leiden et Boston 2010.

même si Bruxelles fût la résidence la plus fréquentée par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, Bruges, Lille, Gand, Saint-Omer, Arras et plusieurs autres participaient en l'honneur<sup>12</sup>.

Dans toutes ces pérégrinations, les territoires bourguignons ne prenaient qu'une place subordonnée depuis 1430. La même observation vaut d'ailleurs pour la Hollande et la Zélande, où les ducs ne firent que de rares passages. Cela gênait le fonctionnement de certaines coutumes institutionnelles: en Zélande, la *Vierschaar*, la haute cour de justice, ne put être tenue que sous la présidence du comte ; en Hollande, il fut d'usage que le comte demande une aide en personne devant les Etats. La mobilité du prince facilitait l'inclusion de la noblesse de ses différentes principautés dans la vie de cour. En plus, certains conflits aigus demandaient d'être résolus en présence du prince. Le pouvoir devait se manifester visuellement, faire impression par sa magnificence, et parfois avec ses armes, comme lors de la prise d'Utrecht pour David de Bourgogne en 1456. Les avantages pour les villes ne se limitaient pas à la présence temporaire de la cour ; surtout à Bruxelles, mais aussi ailleurs, plusieurs grands nobles firent bâtir leur palais urbains pour y passer une partie de leur vie dans l'orbite du prince.

Les résidences duciales se trouvaient donc essentiellement dans les grandes villes des anciens Pays-Bas qui disposaient d'un nombre suffisant de logements et d'un marché assez flexible pour fournir tout ce dont avaient besoin les centaines de courtiers avec leurs serviteurs et chevaux. Du temps passé dans les Pays-Bas, Philippe le Bon passait 39% à Bruxelles et Charles 31%. Suivait la Flandre: Philippe passait 25% de son temps à Bruges et Gand, et 20% à Lille ; Charles 45% à Bruges et Gand et 7% à Lille. Ensuite l'Artois : Philippe 11%, Charles 14%. Le Hainaut compte très peu : 4 et 3%, et les passages dans les régions au Nord comme ceux en Namur et Luxembourg furent toujours rapides. La mobilité entre les résidences était donc réelle, mais elle restait restreinte dans l'hexagone dont les angles furent Bruges, Gand, Bruxelles, Mons, Saint-Omer et Arras.

Comme la cour ne cessait de croître, cette présence d'un pouvoir d'achat fort donnait un coup de fouet à l'économie locale, surtout à l'artisanat de luxe. Néanmoins, ces effets dépendaient de la durée du séjour de la cour. Dans les grandes villes comme Gand et Bruges, l'impact économique de la résidence de 1290 à 1650 courtisans et leurs chevaux ne représentait que respectivement 0,4 et 0,7% des revenus de la ville en moyenne par année, sous Philippe le Bon. Pour Bruxelles, l'incidence peut être estimée à 2,5%. Cet effet a diminué sous Charles et ses successeurs, ce qui limitait encore les conséquences à long terme. Pour la consommation de luxe, la demande générée par la cour était trop limitée et trop variable pour influencer durablement la distribution fonctionnelle des marchés<sup>13</sup>.

Quand on regarde la représentation des principautés parmi la noblesse servant à la cour sous Philippe le Bon de 1426 à 1458, étudiées par Werner Paravicini, on est frappé par des parallèles autant que par des incongruités. La Hollande, la Zélande, le Namur et le Luxembourg furent à peine représentés parmi les chambellans, maîtres d'hôtel et écuyers. La position périphérique des ces quatre principautés est donc aussi bien marquée par l'absence du prince que par l'absence de personnel de ces provenances. D'autre part, la Flandre et le Hainaut furent également très faiblement représentés à la cour. Les Bourguignons y furent toujours de loin les plus nombreux, suivis par les 'Picards' – groupe qui comprenait aussi les Artésiens et les Flamands wallons – et les Brabançons<sup>14</sup>. Cela n'empêchait pas, comme vient de le démontrer Frederik Buylaert, que des

---

<sup>12</sup> Werner PARAVICINI, Die Residenzen der Herzöge von Burgund 1363-1477, dans ID., Menschen am Hof der Herzöge von Burgund. Gesammelte Aufsätze, Klaus KRÜGER, Holger KRUSE et Andreas RANFT, dir., Stuttgart 2002, p. 445-506; Elodie LECUPPRE-DESJARDIN, La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons, Turnhout 2004, p. 30-40, 381-384.

<sup>13</sup> Jean-Pierre SOSSON, Quelques aspects sociaux de l'artisanat bruxellois du métal; L'artisanat bruxellois du métal : hiérarchie sociale, salaires et puissance économique (1360-1500), dans : Cahiers bruxellois, 6 (1961), p. 98-122 ; 7 (1962), p. 225-258 ; Peter STABEL, For Mutual Benefit? Court and City in the Burgundian Low Countries, dans : Steven GUNN et Antheun JANSE, dir., The Court as a Stage. England and the Low Countries in the Late Middle Ages, Woodbridge 2006, p. 101-117.

<sup>14</sup> Werner PARAVICINI, Expansion et intégration. La noblesse des Pays-Bas à la cour de Philippe le Bon, dans: ID., Menschen am Hof (voir n. 12), p. 427-443, spécialement 441.

dizaines de familles nobles flamandes occupaient des postes à la cour de Bourgogne, en partie avant et après la période étudiée par Werner Paravicini. En plus, pas mal de grandes familles étaient titrées dans plusieurs principautés, ce qui rend les délimitations d'origines géographiques moins précises<sup>15</sup>. Il reste néanmoins évident que cette cour avait une forte prépondérance francophone, ce qui pourrait avoir aliéné les Hollandais et Zélandais, moins accoutumés au bilinguisme que les Flamands et les Brabançons. Les liens politiques entre ces comtés et la cour passaient par les gouverneurs (*stadhouder*) qui tous tenaient un office à la cour et étaient membre de l'Ordre de la Toison d'Or. En plus, certains liens personnels facilitaient les contacts<sup>16</sup>. Une observation reste quand-même : si on étudie la cour comme un noyau d'intégration des multiples principautés gouvernées par la dynastie de Valois-Bourgogne, il n'apparaît pas des faits que cela ait été le but principal poursuivi par Philippe le Bon. La composition de la cour ne fut pas du tout proportionnelle à la population des différentes principautés. Son recrutement tenait compte de compromis politiques – qui explique la forte présence de Brabançons, incorporés en bloc avec 28 membres après 1430 –, de loyautés féodales et de préférences culturelles. Les ducs sont restés bourguignons de cœur, et ils s'entouraient donc de semblables.

La contribution à ce colloque de Jean-François Lassalmonie montre bien en quelle mesure, dans la période 1450-1475, la richesse des Pays-Bas, proportionnée à la superficie et à la population, élevait les revenus ducs de Bourgogne au dessus de ceux des rois de France et d'Angleterre. Cette information ajoute une dimension sous-estimée à l'interprétation de la marge d'autonomie que les ducs se sont permis vis-à-vis de la France, de l'Empire et de l'Angleterre à partir de 1420 : il ne s'agissait-là pas seulement de considérations d'ordre dynastique et politique. Les ducs pouvaient tout simplement se permettre de faire face aux souverains environnants parce qu'ils disposaient des moyens matériels pour réaliser leurs ambitions. La présence à Bruges de représentants de toutes les grandes nations et compagnies commerciales de l'Europe offrit aux ducs de moyens de crédit très considérables qu'ils pouvaient faire transférer plus efficacement que leurs concurrents. La proximité de la cour et des centres commerciaux offrait des avantages d'échelle et de flexibilité. L'exemple de la famille Rapondi, liée à la cour des premiers ducs, fut suivi par de nombreux autres marchands et financiers génois, florentins, arrageois et lombards, qui liaient des liens étroits avec les ducs, en leur avantage mutuel – jusqu'à un certain point : celui de la solvabilité du prince<sup>17</sup>. La distribution des réserves de métaux précieux en Europe, relatée à la superficie, est de loin la plus haute en Italie du Nord et dans les Pays-Bas. Ces ressources monétaires provenaient évidemment d'une économie hautement commercialisée, où il était relativement facile d'imposer des prélèvements fiscaux sans nuire à la capacité productive. Cette concentration d'activités commerciales allait de pair avec la plus haute densité de la population et avec une production artisanale de très grande échelle, diversifiée et largement orientée vers l'exportation. L'éclat de la cour de Bourgogne aurait été inconcevable sans cette solide base économique qui trouvait sa plus forte concentration en Artois, Flandre et Brabant, les principautés où les ducs passaient la plupart de leur temps.

Hanno Wijsman montre dans sa contribution à ce colloque que les artisans dans le secteur du luxe, 'n'étaient, en général, pas itinérants durant leur carrière, mais pour établir un atelier, ils pouvaient choisir une autre ville que leur ville d'origine, afin de trouver plus facilement des débouchés à leurs produits.' Les activités de l'artisanat spécialisé s'étaient développées dans les villes artésiennes et flamandes bien avant l'accession de la dynastie de Bourgogne. Les marchés se situaient sur les routes commerciales, pour les manuscrits illustrés, livres d'heures standardisés selon les

---

<sup>15</sup> Frederik BUYLAERT, *Eeuwen van ambitie. Edelen, steden en sociale mobiliteit in laatmiddeleeuws Vlaanderen*, thèse de doctorat Univ. Gand 2008, 416-419, 439-440, sous presse; ID., *La noblesse et l'unification des Pays-Bas. Naissance d'une noblesse bourguignonne à la fin du Moyen Âge?*, dans: *Revue Historique*, 653 (2010), p. 3-25.

<sup>16</sup> Mario DAMEN, *The Nerve Centre of Political networks? The Burgundian Court and the Integration of Holland and Zeeland into the Burgundian State, 1425-1477*, dans: GUNN et JANSE, *The Court as a Stage* (voir n. 13), p. 70-84.

<sup>17</sup> Van NIEUWENHUYSEN, *Les finances* (voir n. 2), p. 333-348 ; Bart LAMBERT, *The City, the Duke and their Banker. The Rapondi Family and the Formation of the Burgundian State (1384-1430)*, Turnhout 2006.

destinations, les vêtements et autres produits textiles de luxe, tapisseries ou sculptures en bois.<sup>18</sup> La tradition d'un artisanat hautement spécialisé existait donc bel et bien avant 1384, et les débouchés en étaient les marchés intérieurs et extérieurs. Pour la cour de Bourgogne, nourrie dans la tradition française qui avait atteint une apogée sous le roi Charles V, les territoires nouvellement acquis offraient donc de nouvelles possibilités d'acquisition, de nouveaux goûts que ceux qui circulaient déjà à Paris. La tradition dynastique et la proximité de centres de production d'objets de luxe ne suffirent pourtant pas pour expliquer l'épanouissement extraordinaire de tous les genres artistiques.

David Fiala a bien montré dans ce colloque que la chapelle du comte Louis de Male trouvait sa continuation dans celle de son beau-fils Philippe le Hardi. Toutefois, celui-ci a laissé vers la fin de sa vie une chapelle fortement agrandie, plus nombreuse même de celles de Charles VI et de Jean de Berry. Son action mit aussi la base de la bibliothèque de Bourgogne, cet autre atout caractéristique de la cour de Bourgogne. La volonté du prince déterminait les orientations des investissements culturels. Ce fut Philippe le Hardi qui décida de créer, dans le cloître des Chartreux à Champmol, un mausolée pour sa dynastie toute jeune, de commander un retable par des artistes flamands, le sculpteur Jacques de Baerze et le peintre Melchior Broederlam. Il fit venir le sculpteur hollandais Claus Sluter et le peintre Jan Maelwael, un des fameux frères de Limbourg. Le choix de Philippe le Hardi d'investir dans la splendeur de sa dynastie tenait tout d'un dialogue symbolique au sein du royaume divisé qu'était la France au temps de la Guerre de Cent Ans et de la folie du roi. La magnificence de sa cour fut démontrée pleinement à l'occasion du double mariage de son fils aîné Jean et de celui du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, célébré à Cambrai en 1385. La fête, à laquelle assistait le roi Charles VI, durait une semaine entière et comprenait évidemment des entrées majestueuses en grandes robes pleines de bijoux, dîners fastueux, des tournois et des courses<sup>19</sup>. La rivalité entre les ducs français cadrait dans une situation internationale très complexe, où le prestige de chacun jouait un rôle qui ne se définissait pas seulement par le rang et l'ancienneté de leurs titres. Justement parce que son titre ducal ne datait que de 1363 et que les acquisitions par son mariage ne s'effectuaient qu'à partir de 1384, Philippe le Hardi avait toutes les raisons pour manifester par tous les moyens l'ampleur de ses ambitions. Les moyens symboliques servaient certes à cette fin. Selon les calculs de M. Lassalmonie, il dépensait vers 1395 75% de son revenu net aux dépenses de sa cour, qui comprenaient sûrement aussi tous les frais pour la diplomatie, dons et autres formes de patronage. Sous ses successeurs, cette proportion diminuait constamment, pour se réduire à 15% vers 1475.

Le premier duc ayant investi largement dans l'affirmation de sa nouvelle dynastie, les suivants se devaient de maintenir leur prestige. Jean s'occupa des magnifiques monuments funéraires pour ses parents. La création de l'Ordre de la Toison d'Or en 1430 marqua clairement l'ambition de Philippe le Bon de se manifester comme un prince autonome vis-à-vis de l'Empereur, du roi de France, ses deux suzerains, et de tout autre pouvoir extérieur. Le cérémonial étendu pendant plusieurs jours, qui comprenait des entrées majestueuses, des processions en diverses parures, des services religieux et des banquets, faisait sans doute une forte impression sur la population de la ville où se tenait le chapitre<sup>20</sup>. En fin de compte, quinze chapitres eurent lieu au XVe siècle, et leur fonction restait essentiellement symbolique. Pour la haute noblesse des principautés, l'appartenance à l'Ordre fut un signe de distinction, mais l'influence réelle du chevalier dépendait plutôt de ses fonctions continues à la cour et dans les grands offices<sup>21</sup>. Du point de vue de l'ambition dynastique, le choix de la Sainte Chapelle de Dijon comme siège de l'Ordre fut soutenu par des travaux de reconstruction des voûtes et des verreries en 1432 et 1433, par le don d'une relique de la sainte hostie pour laquelle le duc fit confectionner un ciboire en argent, et la duchesse

---

<sup>18</sup> Maurice SMEYERS, Bert CARDON e.a., *Naer natueren ghelike*. Vlaamse miniaturen voor Van Eyck (ca. 1350-ca.1420), Louvain 1993, p. 124.

<sup>19</sup> BLOCKMANS et PREVENIER, *The Promised Lands* (voir n. 9). p. 28-30.

<sup>20</sup> LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies* (voir n. 11), p. 159-163.

<sup>21</sup> Hans COOLS, *Mannen met Macht*. Edellieden en de Moderne Staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen (1475-1530), Zutphen 2001, p. 40-43, 88-95.

un ostensor en argent doré aux armes de Bourgogne et de Portugal. Plus précieux encore furent les huit pièces de parements liturgiques. Deux *antependia*, pour le devant et le dossier de l'autel, comprennent chacun treize images brodées en fils d'or et de soie. Une chasuble, une dalmatique, une tunique et trois chapes furent destinées pour les officiants de la messe solennelle. Cette technique extrêmement délicate fut exécutée avec une délicatesse sans pareil qui permit de créer une expressivité remarquable des personnages. Il n'y avait pas d'expression artistique plus précieuse au XVe siècle que celle-ci, étant donné la difficulté du travail et le coût des matériaux. Ces pièces furent destinées pour la célébration du chapitre à Dijon fin novembre 1433, quelques semaines seulement après la naissance de l'unique fils légitime du duc. Si grandiose que fût son intention, ce chapitre resta le seul jamais tenu en son propre siège, et Philippe le Beau emporta les parements avec lui en Espagne en 1501. En 1797, ils ont été transportés à Vienne, où ils sont toujours<sup>22</sup>. Le sort de ces objets témoigne d'un certain désenchantement au sujet de l'Ordre, dont les réunions, prévues annuellement dans les statuts, se sont espacées après 1433, et le rôle politique demeura restreint, à cause même de la faible fréquence des chapitres.

Un grand tournant se place vers 1445, le moment où les cadres territoriaux et institutionnels de l'union personnelle s'étaient consolidés. Philippe le Bon se lança alors pleinement dans l'acquisition de nombreux gros manuscrits illustrés. Une grande partie en avait une fonction de légitimer son règne par des œuvres historiques sur les différentes principautés et sur leurs grands ancêtres présumés en Gaule, et leur modèles dans la Rome antique et le monde Hellénique. Vers la fin de sa vie, sa collection comprenait un millier de livres et ses choix ont été imités par de nombreux membres de sa cour<sup>23</sup>. Sous des formes moins somptueuses, surtout lorsque l'imprimerie prenait de l'ampleur, certains de ces textes furent disséminés dans d'autres classes de la société.

Dans cette même période se situe le vif intérêt que le duc Philippe le Bon porta pour des pérégrinations et même des croisades en Terre Sainte. En avril 1444, une expédition en Méditerranée fut placée sous le commandement du capitaine général Waleran, seigneur de Wavrin. Pendant deux ans, ses troupes lancèrent diverses opérations en Mer Noire, à Constantinople et le long de la Danube dont aucune n'eut grand éclat. Pendant les années précédant son fameux vœu du faisan en 1454, le duc fit construire à Anvers quatre navires destinés à une expédition 'à l'encontre des infidels'. Geoffroy de Thoisy prit le commandement de cette flottille qui partit pour Rhodes en avril 1449. Cette expédition n'obtint pas de succès éclatants non plus<sup>24</sup>. Le fait que le duc se lança dans des aventures de ce genre directement après son acquisition effective du duché de Luxembourg en 1444, nous permet de supposer qu'il considéra l'honneur qu'il espérait acquérir en se présentant, dans sa lutte contre les musulmans, comme le prince le plus chrétien, comme un titre supplémentaire supportant ses ambitions royales.

Les tapisseries de grandes dimensions furent, par la complexité de leur manufacture comme par la valeur des matériaux, des objets d'une exclusivité princière. Mais, comme nous le montre Katherine Anne Wilson, la production artisanale fut très diversifiée dans des villes comme Tournai. Des tapisseries de dimensions plus modestes et en laine seulement, se trouvaient dans les milieux bourgeois, souvent aussi sous formes de coussins. Comme pour toutes les industries de luxe, la production ne pouvait pas seulement dépendre de la demande de la cour, elle servait aussi bien la demande des classes moyennes et du marché international. Pour sa part, la cour tirait un grand profit de l'existence permanente dans les grandes villes de leurs principautés centrales d'une

---

<sup>22</sup> Françoise de GRUBEN, *Les chapitres de la Toison d'Or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Louvain 1997, p. 57-66 ; Katia SCHMITZ-VON LEDEBUR, *Les parements liturgiques de l'Ordre de la Toison d'Or. Chefs-d'œuvres artistiques de la cour de Bourgogne*, dans : Susan MARTI e.a., dir., *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Charles le Téméraire (1433-1477)*, Berne, Bruxelles, Bruges 2008, p. 62-71; Raphaël de SMEDT, dir., *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or au XVe siècle*, Frankfurt am Main 1994.

<sup>23</sup> Hanno WIJSMAN, *Patterns in Patronage: Distinction and Imitation in the Patronage of Painted Art by Burgundian Courtiers on the Fifteenth and Early Sixteenth Centuries*, dans: GUNN et JANSE, *The Court as a Stage* (voir n. 12), p.53-69; Le même, *Luxury Bound. Illustrated Manuscript Production and Noble and princely Book Ownership in the Burgundian Netherlands (1400-1550)*, Turnhout 2010.

<sup>24</sup> Jacques PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne, 1384-1482*, Lille 1995, p. 116-125.

capacité de production artisanale de la plus haute qualité professionnelle. Cette industrie existait avant les ducs et elle les survécut ; elle continuait à fonctionner lorsque les priorités de la cour s'orientaient vers d'autres objectifs.

Le luxe éclatant de la cour, qui frappait fortement les voyageurs, maintenait sa fonction comme démonstration des ambitions des ducs ; Philippe le Bon et Charles chérissaient des ambitions royales et ils se comportaient de cette manière afin de montrer leur dignité au monde<sup>25</sup>. En ce sens, l'ostentation initiée par Philippe le Hardi, continuait sous ses successeurs qui poursuivaient des idéaux toujours plus élevés.

La question du rayonnement international de la cour de Bourgogne, traitée dans ce colloque pour tous les pays d'Europe, a mené à des conclusions assez claires. Il y eut transfert du modèle bourguignon en Espagne, en conséquence de l'accession de la maison de Habsbourg. Dans d'autres pays, on a admiré le faste bourguignon, on peut avoir repris des éléments par-ci par-là, mais les conditions et les traditions locales s'opposaient à une imitation pure et simple. Nul doute, il y eut imitation de haut en bas de la société. La cour des Nassau suivait le modèle bourguignon<sup>26</sup>.

Dans cette optique, on comprend aussi la logique de l'extension graduelle de la cour de Bourgogne, jusqu'à instaurer des tours de rôle pour ses officiers. La cour vivait dans les grandes villes parce qu'elle avait besoin de leurs espaces, de leurs produits et services. A cause du va-et-vient constant de diplomates, fonctionnaires, représentants des sujets et visiteurs, les palais urbains ne pouvaient être des mondes clos. Les résidences étaient visibles, comme l'était la vie de la cour. Cette visibilité servait les dessins politiques des princes, car chaque entrée en procession, chaque cérémonie se passait dans l'espace public de la ville. Les études des cérémonies princières dans les villes, comme celle, exemplaire, d'Elodie Lecuppre-Desjardin, ont mis l'accent sur les messages échangés entre le milieu du prince et celui de la ville. Les deux parties utilisaient les rencontres pour se montrer à l'autre, sous des formes symboliques et idéalisées.

Mais le monde des princes fut quand même fort éloigné de celui des sujets. Le Roi des Romains et Empereur Maximilien Ier est connu pour son intérêt pour les nouveaux médias de son temps : l'imprimerie et la gravure. Ils les appliqua pour rehausser sa gloire personnelle. A la fin de sa vie, il dicta des notices autobiographiques, dans lesquelles il se présente comme un jeune chevalier vertueux appelé Weisskunig – roi blanc. Il sait très bien manier les armes et il s'intéresse vivement pour la déflagration de petits canons. En 1517, un an avant sa mort, il fit publier un autre conte épique chevaleresque, *Theuerdank*, une énumération des faits et gestes héroïques de l'Empereur. 118 gravures exécutés par les meilleurs artistes de l'Empire, montrent le mariage du chevalier avec *Ehrenreich* – Empire d'Honneur, représentant Marie de Bourgogne, et ensuite une longue série d'aventures chevaleresques et de combats avec des animaux sauvages, des ennemis mauvais et des éléments de la nature<sup>27</sup>. Ce message était bien étrange aux soucis de ses sujets aux Pays-Bas. La même observation valait encore trois décennies plus tard. Lors des fêtes organisées par Marie de Hongrie dans son château de Binche pour la réception de Charles Quint et son fils Philippe en 1549, les fêtes prenaient une semaine entière remplies de tournois aux différentes armes. La cour s'amusait aussi en jouant cacherie selon des scénarios inspirés par les thèmes chevaleresques du château obscur, l'épée enchantée et le chevalier errant. *Don Quichotte* s'annonce déjà.

Il serait naïf de croire que le modèle chevaleresque qui imprégnait les esprits des courtisans encore au milieu du XVIe siècle pouvait fonctionner dans les milieux urbains autrement que dans le domaine de la fiction. Les contributions de MM. Chittolini, Fubini, Boone et de Madame Lecuppre-Desjardin sur les sociétés de forte urbanisation en Italie et aux Pays-Bas, montrent fermement que le monde urbain ne se laissait pas leurrer par la propagande princière. Pour le monde urbain, d'autres valeurs étaient en jeu, qu'il pouvait aussi mettre en scène sous des formes théâtrales et littéraires, spécifiques et originales. En 1483, la ville de Lille décida de supprimer la tradition des joutes connues sous le nom de la fête de l'Épinette, jugée trop onéreuse. Même les

---

<sup>25</sup> Robert STEIN, *Recht und Territorium. Die lotharingischen Ambitionen Philipps des Guten*, dans: *Zeitschrift für Historische Forschung*, 24 (1997), p. 481-508.

<sup>26</sup> Marie-Ange DELEN, *Het hof van Willem van Oranje*, Amsterdam 2003, p. 31-33.

<sup>27</sup> Stephan FÜSSEL, *The Theuerdank of 1517. A cultural-historical introduction*, Cologne 2003.

patriciens refusaient donc de jouer encore au chevalier. Sous pression de l'archiduc Maximilien, on l'organisa encore une dernière fois en 1385. Les bourgeois refusaient dorénavant le modèle chevaleresque. Les villes et les villages des Pays-Bas avaient créé leurs propres organisations porteuses de leurs orientations culturelles comme les corporations des métiers, les confraternités religieuses, les guildes des arbalétriers, et les chambres de rhétorique. Les deux dernières imitaient les compétitions chevaleresques en organisant des concours interurbains. Elles furent les organisations qui prenaient en charge les représentations théâtrales dans les villes lors des processions et les entrées princières. Ainsi, elles sont devenues les vecteurs des identités collectives à l'échelon local et régional. Dans les grandes villes, on comptait jusqu'à cinq chambres de rhétorique qui exprimaient chacune des orientations sociales, culturelles et idéologiques spécifiques. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, elles devenaient des moyens de communication des idéaux de la Réforme, raison pourquoi une antithèse se dressa entre les expressions culturelles des sujets et celles du prince. Les limites de la communication symbolique furent atteintes <sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Bart A.M. RAMAKERS, *Spelen en Figuren. Toneelkunst en processiecultuur in Oudenaarde tussen Middeleeuwen en Moderne Tijd*, Amsterdam 1996 ; Wim BLOCKMANS, *Le dialogue imaginaire entre princes et sujets: les Joyeuses Entrées en Brabant en 1494 et 1496*, dans: Jean-Marie CAUCHIES, dir., *A la cour de Bourgogne. Le duc, son entourage, son train*, Turnhout 1998, p. 155-170 ; Wim BLOCKMANS et Esther DONCKERS, *Self-Representation of Court and City in Flanders and Brabant in the Fifteenth and Early Sixteenth Centuries*, dans : Wim BLOCKMANS et Antheun JANSE, dir., *Showing Status. Representation of Social Positions in the Late Medieval Low Countries*, Turnhout 1999, p. 81-111; LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies (voir n. 11)*, p. 199-324; Anne-Laure van BRUAENE, *Om beters wille. Rederijkerskamers en de stedelijke cultuur in de Zuidelijke Nederlanden (1400-1650)*, Amsterdam 2008.